

RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

Objet : Renouvellement de la convention pour l'organisation d'un accueil de loisirs « adapté » intercommunal en 2018/2019

Rapporteur : Jacques BLANCHIN

La Ville de Tassin la Demi-Lune s'est engagée depuis le début de la mandature à mener des actions visant à faciliter la participation réelle des personnes porteuses de handicap aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Cet engagement se concrétise par une participation à l'accueil de loisirs « adapté » intercommunal en partenariat avec quatre communes environnantes : Ecully, Champagne au Mont d'Or, Dardilly et Charbonnières-Les-Bains. Le succès de ces actions a été démontré chaque année.

Ainsi, un bilan très positif peut être dressé avec neuf stages proposés par la Ville de Tassin la Demi-Lune autour des activités suivantes :

- Été 2015 : jeux d'orientation et atelier bois, 8 jeunes participants ;
- Été 2016 : découverte de l'activité golf et atelier bois, 14 jeunes participants ;
- Hiver 2017 : atelier bois, 8 jeunes participants,
- Printemps 2017 : volley Ball adapté, 12 jeunes participants ;
- Été 2017 : golf et modelage, 13 jeunes participants ;
- Automne 2017 : Aïkido, 7 jeunes participants ;
- Hiver 2018 : volley Ball adapté et modelage, 12 jeunes participants ;
- Printemps 2018 : visite insolite sur les toits de Fourvière, 19 jeunes participants ;
- Été 2018 : Peinture, golf et aviron, 13 jeunes participants.

Ces stages sont encadrés par trois professionnels municipaux, par des bénévoles et des élus. Ils se sont déroulés dans les équipements sportifs ou scolaires municipaux, au Parc de Lacroix-Laval, au Golf de Tassin la Demi-Lune, notamment.

Ce partenariat est une réussite tant pour les jeunes qui y participent et qui apprécient les activités, que pour les familles qui expriment leur satisfaction. Aussi, la Ville souhaite poursuivre ce partenariat en renouvelant la convention à intervenir avec les villes d'Ecully, de Champagne au Mont d'Or, Dardilly et Charbonnières-Les-Bains.

En ce sens, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 26 novembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- 1) Approuver le renouvellement de la convention de partenariat relative à l'accueil de loisirs « adapté » intercommunal initié par la Ville d'Ecully pour l'année 2018/2019.**
- 2) Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.**